



C2130-Direction de l'aménagement et des déplacements-Déplacements

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2022.131

Séance du 14 avril 2022

Lancement d'un appel d'offres ouvert pour le marché de gestion de la gare routière de Versailles Chantiers.

Date de la convocation : 7 avril 2022

Date d'affichage : 15 avril 2022

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 16

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Stéphane GRASSET, M. Arnaud HOURDIN, M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Philippe LUCE, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Sonia BRAU, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu le Code de l'environnement ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu la délibération n°2018.06.15, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 25 juin 2018, relative à la compétence « Transport et organisation de la mobilité » de la communauté d'agglomération – Extension de la compétence à la gestion de la future gare routière du Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Versailles Chantiers ;
- Vu l'article R2124-2 du code de la commande publique
- Vu la délibération n°D.2022.02.04, du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu le budget principal, au chapitre 011 : « charges à caractère général », nature 611 : « prestations de service », fonction 815 : « transports » ;

Contexte

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, au titre de sa compétence « Transport et organisation de la mobilité », a en charge la gestion des gares routières.

La gestion de la gare routière de Versailles Chantiers a été confiée par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à Keolis Versailles, dans le cadre d'un marché public, pour une durée de 3 ans et 9 mois à compter du 5 avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2022.

Le contrat signé avec Keolis Versailles arrivant à son terme à la fin de cette année civile, Versailles Grand Parc entreprend de lancer un nouveau marché public dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

Le périmètre d'intervention du futur gestionnaire inclut les 15 postes à quai de la gare routière ainsi que les 5 postes à quai de la rue de l'Abbé Rousseaux.

Les prestations attendues, détaillées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), incluront entre autres :

- l'accueil et l'information du public,
- la mise à disposition de l'information dans le périmètre de la gare routière,
- l'organisation et la gestion des mouvements de bus au sein du périmètre de la gare routière,
- l'entretien courant du site et la maintenance des équipements,
- les tâches administratives de reporting et de promotion du site,
- la mise en œuvre et le suivi d'un référentiel de qualité de service.

Les plages de présence demandées pour assurer les différentes missions qui sont confiées au gestionnaire sont les suivantes : de 7h00 à 20h00 du lundi au vendredi et de 10h00 à 18h00 le samedi. Pour garantir une continuité du service d'accueil et d'information au public en heures de pointe, l'équipe affectée à la gestion de la gare routière comportera à minima deux agents sur les plages horaires de 7h00 - 9h30 et 16h00 - 19h00 du lundi au vendredi.

Le marché est composé d'un lot unique comprenant l'ensemble des missions nécessaires au bon fonctionnement de la gare routière.

Outre une proposition entièrement conforme à la solution de base que les candidats seront tenus de remettre, ces derniers pourront répondre à la variante du CCTP relative à la présence sur site d'un agent le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 18h00.

Le marché de gestion devra être notifié courant du mois de novembre 2022.

Le marché est conclu pour une durée maximale de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026 et son montant est estimé à 1 100 000€ HT pour la durée totale du marché. Les critères de jugement des offres sur la base desquels la commission d'appels d'offres choisira le titulaire sont les suivants

- 1) Prix au vu de la DPGF : 35%
- 2) Valeur technique de l'offre au vu du mémoire présenté 50%
- 3) Cohérence du prix au vu de la DPGF 15%

Le mémoire technique devra comporter les éléments suivants :

- les moyens humains et matériels mobilisés pour la mise en œuvre des prestations demandées,
- les conditions de mise en œuvre et les procédures envisagées pour mener à bien les prestations demandées,
- les détails et les justifications des différents postes de dépenses définis dans la DPGF,
- les réponses détaillées à la variante,
- des exemples de supports d'information déjà réalisés dans d'autres gares routières,
- des propositions sur les actions en matière de développement durable.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) d'autoriser le lancement d'une procédure d'un appel d'offres ouvert pour la gestion de la gare routière de Versailles Chantiers ;
- 2) d'adopter à cet effet les critères de jugement des offres ainsi que le dossier de consultation des entreprises ;
- 3) de donner tout pouvoir à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer les marchés à venir, tout document s'y rapportant et toutes les modifications du marché.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.